

Tribune libre

Motion de la CGT de la Caisse des Dépôts

Mercredi 30 septembre 2009

Notre commission exécutive CGT de l'Etablissement Public de la Caisse des dépôts du 10 et 11 septembre a décidé d'adresser la motion ci-jointe à la Confédération CGT. L'esprit militant qui nous anime est de rejoindre et faciliter la convergence des luttes dans un esprit unitaire.

Pour cela des journées de mobilisation dans tous les secteurs sont nécessaires si possible au niveau intersyndical mais surtout avec une vraie stratégie de convergence des luttes impulsée par la confédération CGT.

La commission exécutive de la CGT CDC

MOTION

Face à la gravité de la situation que connaissent des centaines de milliers de salariés frappés de plein fouet par les effets de la crise financière, par les fermetures et délocalisations d'usines, la commission exécutive du Syndicat CGT de l'Etablissement Public réunie les 10 et 11 septembre 2009 a décidé d'interpeller la confédération CGT.

Depuis le début de l'année, ce sont 2 emplois à la minute qui sont supprimés !

Les travailleurs directement concernés se battent pour maintenir les emplois, pour sauvegarder leur outil de travail.

Ces camarades demandent le soutien de la confédération CGT. Malgré les appuis des syndicats, des UL et des UD, face au nombre croissant de luttes, une seule alternative est possible : un appui au niveau de toute la CGT.

Pour cela des journées de mobilisation dans tous les secteurs sont nécessaires si possible au niveau intersyndical mais surtout avec une vraie stratégie de convergence des luttes impulsée par la confédération CGT.

Au plan financier, le FNI sert à la solidarité, mais une autre forme de contribution de tous les syndiqués pourrait voir le jour via une participation exceptionnelle gérée en toute transparence permettant d'aider financièrement les salariés qui résistent.

La CGT, sans attendre la constitution d'un pôle financier public qu'elle revendique légitimement, doit exiger la mobilisation des outils financiers publics comme la CDC pour financer l'appropriation collective des entreprises qui licencient ou délocalisent. Cet objectif doit faire l'objet d'une résolution forte du 49ème congrès.